

Arbeitsgemeinschaft Europäischer Grenzregionen (AGEG)  
Asociación de Regiones Fronterizas Europeas (ARFE)  
Association des régions frontalières européennes (ARFE)  
Association of European Border Regions (AEBR)  
Comunità di lavoro delle regioni europee di confine (AGEG)  
Europæiske grænseregioners Arbejdsfællesskab (AGEG)  
Werkgemeinschaft van Europese grensgebieden (WVEG)  
Associação das Regiões Fronteiriças Europeias (ARFE)  
Σύνδεσμος Ευρωπαϊκών Συνοριακών Περιφερειών (ΣΕΣΠ)  
Stowarzyszenie Europejskich Regionów Granicznych (SERG)  
Ассоциация Европейских Приграничных Регионов (АЕПР)

AGEG c/o EUREGIO · Enscheder Str. 362 · D-48599 Gronau



## **Déclaration finale**

**Coopération transfrontalière pan-européenne**  
L'Union Européenne, la Fédération de Russie,  
les Pays Voisins et les Pays Candidats à l'adhésion

Conférence Annuelle de l'ARFE  
Koursk, 22-24 Septembre 2011

En 2011, l'ARFE célèbre son 40<sup>ème</sup> anniversaire en Fédération de Russie, dans la ville de Koursk (Eurorégion Yaroslavna).

Bien des choses se sont passées dans les régions frontalières européennes depuis sa fondation les 17 et 18 juin 1971 au château Anholt en Westphalie, par dix régions frontalières enthousiastes. Il y a des années déjà, quelques deux cent Eurorégions, communautés de travail, Eurocities, Eurodistricts et GECT ont délimité les frontières européennes au sein même de l'UE et sans le concours de cette dernière. Ces structures se sont efforcées de renforcer l'intégration européenne dans tous les défis du quotidien. De Barents à la mer Méditerranée, en passant par Porto et Erevan, les régions frontalières européennes ont fortement contribué à la promotion de la cohésion territoriale à travers leur participation active dans de très nombreuses actions, projets, programmes et stratégies transfrontalières. La majorité des Institutions Européennes ont reconnu ces résultats.

Depuis de nombreuses années, l'ARFE a entrepris l'extension du nombre de ses membres par delà les frontières de l'Europe. Ainsi, dans les années 90, bon nombre de structures transfrontalières engagées dans le processus d'accession/adhésion à l'UE se sont jointes à l'association, se préparant ainsi à la conduite des affaires européennes et plus particulièrement en ce qui concerne les Politiques Territoriales et de Cohésion. Elles ont également appris à mettre en œuvre, avec leurs voisins, les coopérations nouvelles et existantes, en matière d'environnement, de procédures d'urgence, d'infrastructures transfrontalières, de santé, de tourisme, d'innovation, etc. La plupart de ces structures jouent un rôle important au sein des nouvelles frontières intérieures de l'UE, d'autres ont aussi

œuvré pour la coopération transfrontalière aux nouvelles frontières extérieures et bien au-delà.

Depuis 1970, l'ARFE représente les intérêts de régions frontalières, en particulier de ses membres mais pas uniquement, auprès des autorités et des institutions européennes, de même qu'auprès des autorités nationales et internationales. Au sein du réseau de l'ARFE, qui compte une centaine de membres :

- il existe un échange régulier d'expérience et d'informations ;
- un travail de réflexion est opéré sur les perspectives et les difficultés en matière de coopération transfrontalière en Europe ; et
- la coopération est engagée, soutenue et coordonnée.

Au cours de ces dernières années, les conditions de la coopération transfrontalière n'ont pas seulement changé, elles se sont beaucoup améliorées : l'Union Européenne s'est constamment agrandie, ce qui a engendré des changements dans les zones frontalières. De nouveaux programmes sont apparus et ont gagné en importance tout en renforçant les conditions et les capacités dans une grande partie des régions frontalières européennes, aux frontières intérieures comme extérieures, de l'Union. De nouvelles frontières extérieures ont fait leur apparition, beaucoup de frontières extérieures sont devenues des frontières intérieures. Le soutien européen envers la coopération transfrontalière n'a cessé de croître (INTERREG, PEV, IAP, Instrument de Partenariat). En 2007, la Coopération Territoriale est devenue un Objectif Européen et les régions frontalières ont été spécialement incluses dans le Traité de Lisbonne en tant zones plus difficiles. Les programmes INTERREG ont été de formidables opportunités pour le développement des régions européennes, des municipalités en général et des régions frontalières en particulier. La Politique de Cohésion, la Cohésion Territoriale et l'objectif de Cohésion Territoriale confirment la volonté politique de l'UE de soutenir le développement de tous les territoires européens. Ces questions ont été reconnues dans le Traité de Lisbonne et dans la stratégie Europe 2020. Toutefois, le principal objectif des régions frontalières est d'atteindre un développement prospère et équilibré dans ses zones et de supprimer les obstacles restants et futurs. En effet, ces dernières années, trois types d'obstacles ont été identifiés :

0. **Réduction des obstacles** sur le terrain et dans l'esprit des personnes : barrières, contrôles aux frontières et préjugés à l'encontre du pays voisin sont réduits ; des ponts et des infrastructures routières sont construits.
1. **La mobilité** résulte cette nouvelle liberté. Les gens traversent de plus en plus souvent la frontière pour travailler, étudier, ou à d'autre occasion et ils sont

confrontés à un système étranger. Cette augmentation de la mobilité reflète l'existence d'obstacles d'un nouvel ordre : l'emploi, et les questions fiscales pour les travailleurs frontaliers, les questions d'assurances pour les patients qui se font soigner dans le pays voisin, la reconnaissance des diplômes, etc. Étant donné que la législation européenne n'est pas entièrement harmonisée, l'objectif principal est de s'attaquer à cette seconde génération d'obstacles en créant des législations compatibles.

2. **La gestion des zones frontalières en cours de fusion** pourrait être considérée comme le troisième type d'obstacle. Les régions frontalières se placent de plus en plus comme des aires métropolitaines liées ou des régions métropolitaines polycentriques, de façon à gagner en visibilité et à être plus attractives face à la concurrence Européenne. Les zones rurales environnantes ont également besoin de centres de gestion administrative et d'affaires, de plateformes logistiques intermodales pour le transfert de marchandises et de passagers, d'hôpitaux de référence, d'universités et de centres de recherche, etc. Tout ce qui précède renforce le rôle des villes intermédiaires dans les régions frontalières, cela constitue des défis mais est nécessaire à de véritables partenariats transfrontaliers entre les zones urbaines et rurales. De tels partenariats ne peuvent être réalisés que s'ils sont soutenus par des approches stratégiques au niveau européen, national et régional.

Il s'agit d'un moment crucial pour les régions frontalières et transfrontalières au sein de l'union Européenne, dans les Pays Voisins et dans la Fédération de Russie. Afin de combler les attentes de toutes les régions frontalières européennes, une pierre angulaire du modèle d'intégration, de la compréhension et de la coopération, il est nécessaire de conserver l'actuel Objectif de Coopération Territoriale et même de le rendre plus important encore. Il est également nécessaire que la Politique de Voisinage progresse pour atteindre un Partenariat Oriental efficace, impliquant toutes les régions frontalières et transfrontalières européennes, comme cela a été sollicité l'ARFE et encouragé par les institutions de l'UE et de nombreux Etats membres concernés. En réalité, il est capital de développer et mettre en œuvre une stratégie durable pour une coopération transfrontalière efficace dans un scénario pan-européen. Les membres de l'ARFE se sont réunis dans l'Eurorégion Yaroslavna (RU/UA) et se sont mis d'accord pour œuvrer ensemble dans cette direction, en fondant leurs actions sur les principes de solidarité, de subsidiarité et de partenariat.

*Koursk, le 23 Septembre 2011*